

Ville de Saint-Gabriel

MRC de D'Autray

Procès-verbal de la séance **ordinaire** du conseil de la Ville de Saint-Gabriel, tenue le **29 septembre 2025** à 20 h, à la salle du conseil municipal située au 45, rue Beausoleil.

Sont présents : Monsieur Gaétan Gravel, maire
Madame Julie Croisetière, conseillère nº 1
Monsieur Richard Blouin, conseiller nº 3
Madame Sylvie St-Georges, conseillère nº 4
Monsieur Christian Paquin Coutu, conseiller nº 5
Monsieur Stephen Subranni, conseiller nº 6

Sont aussi présents : Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier

Public : Aucune personne représentant le public

Absences motivées :

321-09-2025 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les conseillers présents forment quorum sous la présidence du maire, Gaétan Gravel, qui agit à titre de président d'assemblée et Michel St-Laurent, à titre de greffier d'assemblée.

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance ordinaire du conseil du 29 septembre 2025 soit ouverte à 20 h.

322-09-2025 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Julie Croisetière
Appuyé par Richard Blouin
Et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour de cette rencontre du 29 septembre 2025 soit et est adopté tel que présenté, en ajoutant les points suivants :

- 13.1 Offre de services pour une sonde piézométrique à l'usine d'épuration
- 13.2 Autorisation pour un conteneur à déchets au 430 rue Ratelle
- 13.3 Attribution d'un logement PSL d'urgence
- 13.4 Demande des Sentiers Brandon – Accès gratuit pour la saison 2025-2026
- 13.5 Dépôt des états comparatifs et prévisionnels

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Séance ordinaire du 8 septembre 2025

Il est proposé par Richard Blouin
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2025 soit et est adopté tel que présenté.

324-09-2025

3.2 Séance extraordinaire du 16 septembre 2025

Il est proposé par Richard Blouin

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 septembre 2025 soit et est adopté tel que présenté.

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

325-09-2025

4.1 Demande et gestion du compte de carte de crédit Desjardins

ATTENDU QU' il est nécessaire de faire des changements au niveau de la gestion du compte de carte de crédit Desjardins de la ville.

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu à l'unanimité :

QUE monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier, soit nommé à titre de personne déléguée pour gérer le compte de carte de crédit Desjardins de la ville;

QUE monsieur St-Laurent soit autorisé à signer le document de demande et gestion du compte de carte de crédit Desjardins de la ville qui mentionne ce qui suit :

QUE la personne morale délègue aux personnes identifiées ci-après le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);

QUE la personne morale soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables;

QUE la personne morale s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;

QUE les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;

QUE les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant;

QUE la Fédération puisse considérer que cette résolution est en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

5. CORRESPONDANCE

DÉPÔT

5.1 Dépôt de la correspondance au 29 septembre 2025

Le greffier dépose le bordereau des correspondances reçues au 29 septembre 2025 :

- Aucune correspondance

6. FINANCES

DÉPÔT

6.1 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 29 septembre 2025

Le greffier dépose l'état des revenus et dépenses au 29 septembre 2025.

326-09-2025

6.2 Comptes à payer au 29 septembre 2025

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu à l'unanimité :

QUE les comptes à payer au 29 septembre 2025, d'un montant de **219 520.31 \$**, soient et sont adoptés;

QUE les comptes à payer pour les dépenses incompressibles au 29 septembre 2025, d'un montant de **94 793.90 \$**, soient et sont adoptés;

QUE le maire, Gaétan Gravel, et le directeur général, Michel St-Laurent, soient et sont autorisés à signer les chèques à cet effet.

327-09-2025

6.3 Remboursement à Saint-Gabriel-de-Brandon pour des dépenses payées en trop pour l'aqueduc

ATTENDU QUE la résolution 048-02-2025 autorisant le remboursement des montants payés en trop à la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon pour l'entente initiale d'aqueduc pour les services fournis en 2020, 2021 et 2022;

ATTENDU QUE ce remboursement est un total de **140 797.20 \$** sur une période de quatre (4) ans, divisé en montants égaux (2025, 2026, 2027 et 2028) représentant **35 199.30 \$** pour chaque année.

Il est proposé par Richard Blouin

Appuyé par Stephen Subranni

Et résolu à l'unanimité :

QUE la ville procède au remboursement de **35 199.30 \$** à la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon pour l'année 2025, tel que convenu selon la résolution 048-02-2025.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. Voirie – Transport & Travaux Publics

328-09-2025

8.1 Adoption du règlement CV. 613 – Modification du règlement CV. 498 relatif au stationnement et à la circulation pour une modification des limites de vitesse

ATTENDU QUE le paragraphe 4o du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire;

ATTENDU QU'un avis de motion et dépôt du premier projet ont été donné pour le projet de règlement CV. 613 modifiant le règlement CV. 498 relatif au stationnement et à la circulation pour une modification des limites de vitesse.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Stephen Subranni

Et résolu à l'unanimité :

QUE le règlement CV. 613 modifiant le règlement CV. 498 relatif au stationnement et à la circulation pour une modification des limites de vitesse soit adopté tel que déposé.

329-09-2025

8.2 Soumissions pour le sel de déglaçage – Saison 2025-2026

ATTENDU QUE des demandes de soumissions ont été acheminées auprès de trois fournisseurs de sel à déglaçer la chaussée pour la saison 2025-2026;

ATTENDU QUE le rapport d'analyse des soumissions déposées présente le résultat suivant :

Nom du soumissionnaire	Montant soumis (sans transport)	Montant soumis (avec transport)
Sel Icécat	98 796.97 \$ / 900 TM (109.77 \$ / TM)	118 428.98 \$ / 900 TM (131.59 \$ / TM)
Sel Warwick inc.	114.99 \$ / TM	129.99 \$ / TM
Sel Frigon inc.	115 \$ / TM	120.48 \$ / TM

Il est proposé par Richard Blouin

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil acceptent d'octroyer le contrat pour la fourniture du sel à déglaçer la chaussée pour la saison 2025-2026 à Sel Frigon au montant de 120.48 \$ par tonne métrique, incluant le transport, plus les taxes applicables.

330-09-2025

8.3 Offre de services pour le contrôle des matériaux – Réfection et prolongement des infrastructures sur le chemin du Domaine

ATTENDU QUE d'une demande de soumissions a été acheminée à Solmatech pour le contrôle des matériaux pour la réfection et le prolongement des infrastructures sur le chemin du Domaine.

ATTENDU QUE leur offre de services est au montant de 30 145.29 \$ incluant les taxes.

Il est proposé par Richard Blouin

Appuyé par Stephen Subranni

Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil accepte l'offre de services présentée par Solmatech pour la réfection et le prolongement des infrastructures sur le chemin du Domaine pour un montant de **30 145.29 \$** incluant les taxes;

QUE cette somme soit prise à même le règlement CV. 611 concernant la dépense et l'emprunt de **2 458 445 \$** pour l'exécution de travaux de pavage, de réfection d'une partie du chemin du Domaine et la correction de 2 raccordements.

331-09-2025

8.4 Soumissions pour l'électricité à l'ancienne guérite de la plage

ATTENDU QUE des demandes de soumissions ont été acheminées auprès de deux fournisseurs pour l'électricité à l'ancienne guérite de la plage;

ATTENDU QUE le rapport d'analyse des soumissions déposées présente le résultat suivant :

Nom du soumissionnaire	Montant (taxes en sus)
Les Entreprises Pierre Robillard inc.	3 586.25 \$
Les Entreprises Brandon Électrique inc.	4 250 \$

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil acceptent d'octroyer le contrat pour l'électricité à l'ancienne guérite de la plage aux Entreprises Pierre Robillard inc. au montant de **3 586.25 \$** plus les taxes applicables.

Le conseiller Christian Paquin Coutu dénonce qu'il a potentiellement, directement ou indirectement, un intérêt particulier concernant le point suivant. En conséquence de cette divulgation, et avant le début des délibérations sur cette question, ce dernier se retire des discussions, et s'abstient de voter sur celle-ci en quittant momentanément la séance, cette situation n'affectant pas le quorum.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

332-09-2025

9.1. Offre de services – Inspection de segments de conduite d'égout sanitaire

ATTENDU QUE la ville suspecte de l'infiltration d'eau parasitaire et/ou un bris d'aqueduc s'infiltrant dans le réseau sanitaire à 2 endroits;

ATTENDU QU'il faut procéder sans délai à l'inspection de 2 segments de conduite d'égout sanitaire, soit sur les rues Pavillon et Saint-Anne.

ATTENDU QU'une offre de services a été présentée par Nordikeau pour l'inspection par caméra à téléobjectif et CCTV.

Il est proposé par Richard Blouin

Appuyé par Christian Paquin Coutu

Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil accepte l'offre de services présentée par Nordikeau pour l'inspection par caméra à téléobjectif, pour un montant total de **1 200 \$** (taxes en sus).

10. SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET QUALITÉ DE VIE

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

12. SPORTS ET LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

333-09-2025 **12.1 Remboursement 35 % – Danse**

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu à l'unanimité :

QUE la ville soit autorisée à émettre un chèque de **68.75 \$** à l'ordre de Caroline Brisson représentant un montant de ristourne de 35 % des frais d'inscriptions pour Alicia Dubois au cours de danse de l'École de danse Mélanie Poirier à l'automne 2024;

QUE la ville soit autorisée à émettre un chèque de **150 \$** à l'ordre de Caroline Brisson représentant le montant maximal de ristourne des frais d'inscriptions pour Alicia Dubois au cours de danse de l'École de danse Mélanie Poirier à l'hiver et l'automne 2025.

13. VARIA

334-09-2025 **13.1 Offre de services pour une sonde piézométrique à l'usine d'épuration**

ATTENDU QU'il y a des problèmes avec le système qui commande les pompes à l'usine d'épuration;

ATTENDU QU'une sonde piézométrique corrigerait la situation;

ATTENDU l'offre de services du Groupe BEI pour l'achat et l'installation d'une sonde piézométrique à l'usine d'épuration.

Il est proposé par Richard Blouin

Appuyé par Stephen Subranni

Et résolu à l'unanimité :

QUE ce conseil accepte l'offre de services du Groupe BEI pour l'achat et l'installation d'une sonde piézométrique à l'usine d'épuration pour un montant de **10 050 \$** excluant les taxes;

QUE ce montant soit payer à même le surplus accumulé non affecté.

335-09-2025 **13.2 Autorisation pour un conteneur à déchets au 430 rue Ratelle**

ATTENDU la demande de Madame Véronique Brissette, propriétaire du 430, rue Ratelle, d'avoir un conteneur à déchets temporairement dans la rue Ratelle, devant sa propriété;

ATTENDU le règlement CV. 442 relatif à l'occupation de notre domaine public.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu à l'unanimité :

QUE ce conseil autorise madame Brissette d'avoir un conteneur à déchets dans la rue Ratelle, devant sa propriété située au 430, rue Ratelle, du 24 septembre au 1^{er} octobre 2025, moyennant des frais de **50 \$** tel que mentionné dans le règlement CV. 442 relatif à l'occupation de notre domaine public.

336-09-2025

13.3 Attribution d'un logement PSL d'urgence

ATTENDU QUE le Programme de supplément au loyer (PSL) permet d'offrir un soutien financier afin de réduire le loyer des ménages admissibles;

ATTENDU QUE la ville a reçu, le 25 septembre 2025, une demande de l'Office régional d'habitation de la MRC de D'Autray (ORH D'Autray) pour une demande urgente pour un logement dans le cadre du PSL, celle-ci accordé par la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU QUE la ville reconnaît l'importance de répondre rapidement à des situations exceptionnelles afin de venir en aide aux personnes et familles dans le besoin.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu à l'unanimité :

QUE ce conseil autorise l'attribution d'un logement PSL d'urgence suite à la demande du 25 septembre 2025 reçue par l'ORH D'Autray;

QUE l'ORH D'Autray procède à la gestion et au suivi administratif du dossier conformément aux règlements du programme.

337-09-2025

13.4 Demande des Sentiers Brandon – Accès gratuit pour la saison 2025-2026

ATTENDU QUE la carte citoyenne sert à privilégier les résidents de la Ville de Saint-Gabriel qui n'ont pas de permis de conduire à l'adresse de la ville, en leur permettant d'avoir accès à la Plage de Saint-Gabriel gratuitement;

ATTENDU QUE Les sentiers Brandon ont comme mission première d'encourager et de favoriser l'exercice physique et les activités de plein air pour la population de la Ville de Saint-Gabriel.

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Stephen Subranni

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres de ce conseil autorisent Les sentiers Brandon à utiliser les cartes citoyennes déjà existantes de la Ville de Saint-Gabriel pour offrir l'accès gratuit aux résidents pour la saison 2025-2026;

QU'une aide financière de **2 000 \$** soit accordée aux Sentiers Brandon pour que les citoyens de la ville y aient accès gratuitement.

338-09-2025

13.5 Dépôt des états comparatifs et prévisionnels

ATTENDU QUE le directeur général et greffier, monsieur Michel St-Laurent, dépose les deux états comparatifs prévus à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*. Le premier état compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante. Le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant selon les renseignements dont dispose monsieur St-Laurent et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Richard Blouin

Et résolu à l'unanimité :

QUE ce conseil prenne acte du dépôt des états comparatifs et prévisionnels.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

339-09-2025 15. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2025

Il est proposé par Julie Croisetière

Appuyé par Richard Blouin

Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance ordinaire de ce 29 septembre 2025 soit levée à 20h27.

Gaétan Gravel

Maire

Michel St-Laurent

Directeur général et greffier

Approbation par le maire des règlements et des résolutions selon l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*

Je soussigné, Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V., en apposant ma signature au bas du présent document ce 30^e jour de septembre 2025.

Gaétan Gravel

Maire